



**Conseil cantonal de sécurité  
du canton de Vaud**

## Communiqué de presse

### **Efficacité de la mise en œuvre de la réforme policière**

**Le Conseil cantonal de sécurité (CCS) a pris connaissance avec intérêt du rapport de la Cour des comptes portant sur l'efficacité de la mise en œuvre de la réforme policière. Il précise qu'une réponse à certaines recommandations existe déjà avec le Plan d'action coordonné (PAC) qui a été validé par le CCS début juin 2017.**

Le CCS, organe de coordination et de direction politique de l'organisation policière vaudoise, est, pour rappel, composé de sa présidente, la cheffe du Département des institutions et de la sécurité, de la présidente de la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV), du municipal lausannois en charge de la sécurité et du représentant des communes sans polices communales.

Au cours de ses séances régulières, le CCS a identifié certaines des difficultés évoquées dans le rapport de la Cour des comptes, liées à la complexité du système mis en œuvre. Toutefois, concernant la première recommandation, il tient à souligner que si le Plan d'action coordonné (PAC) de 2013 a été reconduit, c'est en particulier en raison des différents changements intervenus dans la composition du CCS : changement de département en 2014 et changement dû aux élections communales de 2016. Dès 2015, un groupe de travail a entamé la réflexion en vue de la rédaction d'un nouveau PAC. Dans ce dernier, le CCS réaffirme son soutien au cadre institutionnel existant (Loi sur l'organisation policière vaudoise – LOPV), notamment à son équilibre Canton/Communes avec police, ainsi qu'à un commandement unifié tel que défini à l'art. 22, qui passe par la coordination entre les polices. Le nouveau PAC, qui s'appuie sur une matrice des risques, fixe la stratégie et les orientations sécuritaires pour l'ensemble du territoire cantonal à court et moyen termes. Une nouvelle dynamique s'est installée au sein du CCS depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et va se poursuivre avec la nouvelle législature cantonale qui débute.

Concernant la question du financement, le CCS a pris acte de la décision du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, lors des discussions en lien avec la RIE III vaudoise en 2015, de reporter les négociations sur la facture policière à 2022. Constatant un lien direct avec celles qui toucheront au statut des policiers, il lui est apparu nécessaire et adéquat d'attendre que les deux dossiers puissent être traités en parallèle. Dans cette perspective, plusieurs groupes techniques examinent néanmoins d'ores et déjà les questions informatiques, de formation et de statuts ainsi que leurs impacts financiers.

Bien que le rapport s'attache à examiner la mise en œuvre de la réforme policière et non l'efficacité de l'action policière, le CCS tient à souligner que la collaboration sur le terrain entre les différents corps de police permet de garantir la sécurité publique. Plusieurs opérations d'envergure démontrent que la Police coordonnée fonctionne : opérations contre le deal de rue, accueil de grandes personnalités, sécurité de manifestations d'importance.

Conseil cantonal de sécurité

Lausanne, le 21 juin 2017

**Renseignements complémentaires: Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, présidente du CCS, 021 316 41 51 ; Valérie Jaggi Wepf, municipale à Yverdon-les-Bains, présidente de la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises, 079 377 41 12 ; Pierre-Antoine Hildbrand, municipal à Lausanne en charge de la sécurité publique, 079 964 27 39 ; Jean-Christophe de Mestral, municipal à Aubonne, représentant des communes sans polices communales, 079 501 08 91**